

## LES CONGRÈS OUVRIERS

-----

### LE 7ÈME CONGRÈS RÉGIONAL "POSSIBILISTE" DU CENTRE

TENU DU 20 AU 27 JUIN 1886 À PARIS

-----

Cent quinze Chambres syndicales, Groupes corporatifs et Cercles d'études sociales y sont représentés.

Quatre questions seulement sont à l'ordre du jour :

1- Le projet Lockroy sur l'organisation des tribunaux des conseillers prud'hommes. Ce projet est repoussé et on vote le contre-projet Chausse qui avait déjà été adopté au Congrès de Rennes.

2- Coalitions et grèves (art. 114 et 415) du Code pénal). Le Congrès vote l'abrogation des lois du 14 mars 1872 et du 21 mars 1884 (celle dernière étant qualifiée de traquenard policier) et la reconnaissance pure et simple de la personnalité civile des syndicats conformément au droit commun.

3- Bourse du Travail:

*Considérant,*

*Que la Bourse du Travail ne pouvant être créée qu'au moyen de l'impôt et que les frais en retomberont nécessairement sur les travailleurs; ...*

*Qu'elle doit être par suite exclusivement favorable aux intérêts de ceux-ci; ...*

*Le Congrès décide: il sera créé à Paris une Bourse centrale de Travail avec des annexes dans tous les arrondissements...*

*L'administration en sera confiée exclusivement aux Chambres syndicales ouvrières et Groupes corporatifs librement fédérés.*

4- Limitation légale de la journée de travail. Le principe de la journée de travail de huit heures et de la semaine de quarante-huit heures est adopté.

-----

Comme on le voit, il n'y a pas encore en 1886 de Congrès national. Il est vrai qu'il se tint cette année-là une conférence internationale, dont nous rendrons compte dans la série des Congrès corporatifs, auxquels elle se rattache plus intimement.

-----

**Léon de SEILHAC**

*"Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)"*

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 134 et 135

-----